15e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides

« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »
Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025

COP15 Doc.6

Admission des observateurs

1. Le Règlement intérieur des sessions de la Conférence des Parties[1] prévoit la participation d'observateurs de deux catégories :
   - l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les États qui ne sont pas Parties à la Convention; et
   - tout organe ou agence qualifié dans les domaines relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides.

<u>L'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les États qui ne sont pas Parties à la Convention</u>

2. L'article 6 du Règlement intérieur précise que les observateurs représentant l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les États qui ne sont pas Parties à la Convention peuvent participer sur invitation du président, à moins qu'un tiers au moins des Parties contractantes présentes ne s'y oppose.

3. Pour les observateurs de cette catégorie, le Secrétariat a reçu les inscriptions suivantes pour la 15e session de la Conférence des Parties contractantes au 23 avril 2025 :

   <u>États non parties à la Convention</u> :

   - Éthiopie
   - Arabie saoudite

   <u>Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées</u> :

   - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
   - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
   - Université des Nations Unies, Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH)

[1] Voir le lien suivant : https://www.ramsar.org/fr/document/reglement-interieur-ramsar-cop14. Article 25.5: « Sauf décision contraire de la Conférence des Parties, le présent Règlement intérieur régit *mutatis mutandis* les travaux des organes subsidiaires […].»

D'autres organes et agences qualifiés en matière de conservation et d'utilisation durable des zones humides

4. Les articles 7.1 et 7.2 portent sur la « participation d'autres organes ou agences » comme suit :

7.1. Tout organe ou agence, national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, qualifié en matière de conservation et d'utilisation durable des zones humides, qui a fait part au Secrétariat de son désir d'être représenté aux sessions de la Conférence des Parties, peut être représenté à toute session par des observateurs, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes ne s'y oppose.

7.2 Les organes ou agences qui désirent obtenir le statut d'observateur aux fins d'assister aux sessions de la Conférence des Parties soumettent la documentation appropriée au Secrétariat pour examen, trois mois avant une session ordinaire et un mois avant une session extraordinaire.

Organes ou agences précédemment approuvés

5. Les organes ou agences suivants ayant déjà été approuvés pour être représentés par des observateurs à des sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes se sont inscrits pour participer à la COP15 :

Organes ou agences intergouvernementaux

- Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE WCMC)
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
- Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
- Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
- Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
- Union internationale pour la conservation de la nature

Organes ou agences non gouvernementaux

- Baab group
- BirdLife International
- Centre régional Ramsar – Asie de l'Est
- China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation
- Commission internationale pour la protection du Danube
- Conservation International
- Conservation of Iranian Wetlands Project
- East Asian – Australasian Flyway Partnership (EAAFP)
- Environment and Food Foundation (E2F)
- Fondation Tour du Valat
- Fujimae Ramsar Society
- Fundación Kennedy para la Conservación de Humedales
- Fundación Humedales Bogotá
- Gakushuin University
- Global Nature Fund

- ICLEI – Pouvoirs locaux pour un monde durable
- IHE Delft Institute for Water Education
- International Mangrove Center
- Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI)
- MedWet – Initiative pour les zones humides méditerranéennes
- Métis National Council
- Observatoire indépendant des tourbières
- OISCA International
- ONG APES
- ONG Corporación Montañas
- Ramsar Center Japan
- Ramsar Network Japan
- River Center of Hokkaido
- Royal Society for the Protection of Birds
- Society of Wetland Scientists
- Southern African Development Community
- Stetson University College of Law
- The Nature Conservancy
- Volontariat Pour l'Environnement
- WWF China
- Wetlands International
- Wetlands International Japan
- Wetlands International South Asia
- WWF Zambia Coordination Office
- Youth Engaged in Wetlands

Organes ou agences qui aspirent à devenir observateurs
et ont rempli les critères

6. Les organes ou agences suivants ont informé le Secrétariat de leur souhait d'être acceptés comme observateurs au titre de l'article 7.1 :

Organes ou agences non gouvernementaux

- AbibiNsroma Foundation
- African Coalition for Sustainable Energy and Access (ACSEA)
- AID LIFE LEARN ENVIRONMENT (ALLEN+)
- Alinea International
- Anges réunis pour une conscience solidaire (ARCS-Cameroun)
- Association pour la justice climatique, l'environnement et la nature pour le développement durable (AJUCENADED-Congo)
- Benin Environment and Education Society (BEES)
- Biennal of the Americas
- Biovision Foundation
- Buntu Biosphere Reserve Foundation
- Catholic Youth Network for Environmental Sustainability in Africa (CYNESA)
- CEA-GROUPE S.A
- Chemichemi Foundation
- Conservation Strategy Fund
- Doğa Derneği (Doğa)

- Drylands Initiative for Ecosystem Restoration and Capacity Building (DINERCAB)
- eConservannah Initiative
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW)
- Fondation Prince Albert II de Monaco
- Fundación Natura Colombia
- Global Environmental and Climate Conservation Initiative (GECCI)
- Global Rewilding Alliance (GRA)
- Green Generation Initiative (GGI)
- Greenstoration
- Hangzhou Ecological Culture Association
- IndyACT - The League of the Independent Activists
- Institute for Green Finance & Law
- International Centre for Environmental Education and Community Development (ICENECDEV)
- International Network of Basin Organizations (INBO)
- Mangrove Breakthrough - AmbitionLoop
- Mission to Marsh
- Nature Conservation Egypt (NCE)
- Nipiy Tu Research & Knowledge Centre
- Oceanus Conservation Inc.
- Réseau africain pour l'éducation au développement durable (RAEDD)
- Réseau des acteurs de la jeunesse africaine pour la protection des initiatives climatiques et des aires protégées (RAJAPI-COP)
- Roots of the Sea (Rasin Lanmè)
- Savannah Initiative (SI)
- Société SOMMAC
- Society of Wetland Scientists Professional Certification Program
- Village Farmers Initiative
- Wetlands Conservation Organisation
- WILDTRUST (Wildlands Conservation Trust)

7. La Conférence des Parties est invitée à approuver la participation, à la présente session, des observateurs représentant les organes et agences figurant au paragraphe 6.